



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 29 septembre 2022

CARBURANTS

Révision des prix maximums des produits pétroliers au 1^{er} octobre 2022 zéro heure en Guadeloupe

Comme le prévoit la réglementation, le Préfet fixe mensuellement les prix **maxima** des produits pétroliers dont les suivants :

- Supercarburant sans plomb
- Gazole
- Gaz de pétrole liquéfié

Ces prix maximums (toutes taxes comprises) sont calculés en trois temps :

- Tout d'abord, les prix maximums hors taxe sont établis à **partir d'une méthode de calcul mentionnée dans la réglementation et de données objectivables**. Ils prennent en compte les coûts supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux, et le cas échéant, leur marge commerciale.
- Dans un deuxième temps, les prix maximums toutes taxes comprises sont déterminés **ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables**, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil Régional, dont les recettes contribuent au financement des collectivités locales. Contrairement à l'Hexagone, l'État ne perçoit ni TVA, ni taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur les carburants consommés en Guadeloupe.
- Dans un troisième temps, **la remise forfaitaire de 25 centimes par litre de carburant, financée par l'État**, est appliquée aux prix toutes taxes comprises.

Au 1^{er} octobre 2022 à zéro heure, les prix maxima applicables en Guadeloupe seront les suivants :

	SEPTEMBRE 2022			Evolution par rapport au mois M-1
	Prix maximum hors taxe	Prix maximum toutes taxes comprises	Prix maximum, remise financée par l'État comprise	
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,19	1,76	1,51	-0,13
Gazole(en €/l)	1,6	1,98	1,73	0,05
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12,5 kg)	21,62	22,87	Sans objet	-0,63



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Déterminants de l'évolution mensuelle constatée

- Les cours du Brut continuent de diminuer (-9.8 % en moyenne) sous l'effet d'une détérioration du contexte économique et la remontée des taux d'intérêt qui devrait limiter la demande mondiale.
- Les cours de l'essence baissent sensiblement de -13.4 %, alors que ceux du diesel par contre, augmentent légèrement de 1.6 % en moyenne. Ces évolutions suivent la demande.
- La baisse des cours du Butane pour le 4ème mois consécutif (-8%) est vraisemblablement due à l'augmentation des stocks.
- La parité EUR/USD baisse défavorablement de 2.1% en moyenne.

L'observatoire des prix, des marges et des revenus a été informé du projet de révision des prix maximums, préalablement à leur application.